

Burundi : Le pouvoir pond un rapport à charge à l'encontre de l'opposition

RFI, 10-09-2015 Soulèvement au Burundi : un rapport des autorités accable l'opposition Au Burundi, le procureur général de la République avait chargé une commission d'enquête de faire toute la lumière sur «le mouvement insurrectionnel déclenché le 26 avril 2015». C'est ce jour-là que déboutaient les manifestations contre un troisième mandat de Pierre Nkurunziza. RFI a pu se procurer le rapport final de cette commission (à consulter en bas de l'article) qui, de source judiciaire, a été remis au procureur fin août. Un rapport à charge à l'encontre de l'opposition.

Dans ce rapport de 32 pages, cette commission composée de quatre magistrats met en cause les principaux leaders de la société civile et de l'opposition et les accuse de collusion avec les putschistes responsables de la tentative de coup d'Etat du 13 mai dernier. Les magistrats commencent par justifier également que les personnes incriminées ont bien pris part à un mouvement insurrectionnel «ce qui est puni par la loi» et non pas exercé leur droit à manifester, puisqu'aucune demande n'aurait été déposée auprès des autorités. Le Mouvement pour la solidarité et le développement (MSD) est en particulier pointé du doigt pour avoir financé et coordonné le mouvement. Pour les magistrats, l'enquête démontre «un lien étroit entre les organisateurs de ces prétendues manifestations et les auteurs du putsch avorté du 13 mai». Le rapport conclut ainsi, en plus de militaires et policiers, à l'implication de certains leaders politiques et de la société civile. Arrestations Au total, 25 membres de la société civile, dont des défenseurs des droits de l'homme reconnus comme Pierre-Claver Mbonimpa, sont ainsi listés tout comme sept responsables politiques, tous de l'opposition. Trois responsables du MSD dont Alexis Sinduhidje figurent sur cette liste ainsi que Jean Minani du Frodebu Nyakuri et Charles Nditije d'Amizero. Au moment de l'écriture du rapport, les auteurs notent que 28 individus ont déjà été arrêtés. Au final, pour les quatre magistrats, toutes les personnes citées, arrêtées ou recherchées, sont pénalement et civilement responsables de plusieurs infractions : participation à un mouvement insurrectionnel, destructions malveillantes, et atteinte à la sûreté de l'Etat. Mais ils sont aussi tenus de réparer tous les dommages causés, précise le rapport. Montant estimé des dégâts : plus de 51 milliards de francs burundais, soit 29 millions d'euros. Reste à savoir quelles vont être les suites judiciaires que le procureur général de la République compte donner à ce rapport. Mais d'ores et déjà, au moins sept responsables politiques ou de la société civile, dont plusieurs cités dans ce rapport, s'étaient vus bloqués à l'aéroport à Bruxelles ou Paris, leurs passeports signalés à Interpol par les autorités burundaises. Lire l'intégralité du Rapport